

Compte- Rendu

du Conseil Municipal du 23 février 2010

Présents : Sylviane BIZET, David AUBENAS, Madeleine BONZI, Géraldine MONTESINOS, Nicole BOULEBSOL, Bernard CHARVET, Jean-Michel FINET, Jean-François EXCOUSSEAU, Nicolas GROJEANNE, Dominique JAIL, Robert MEYER, Jean-Marie ROUSSET, René SESTIER, Amable ZAZA, Yves MARKOWICZ, Xavier VIGOUROUX,

Absents : Céline ASTIER, Philippe MOURRAT, Daniel CHAZAL,

Secrétaire : Sylviane BIZET

Ordre du jour : Désignation du secrétaire de séance ; Validation du compte-rendu du conseil municipal du 25 janvier 2010 **ADMINISTRATION** Convention portant soutien à la création et au fonctionnement de la bibliothèque municipale ; **PERSONNEL** Reclassement professionnel de l'agent Claude Vallet ; Convention avec le Centre de Gestion pour le service de la médecine professionnelle et préventive ; Convention avec le Centre de Gestion pour les missions d'inspection et d'accompagnement dans le domaine de la prévention des risques professionnels ; **FINANCES** Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux **travaux de regroupement des écoles**, fixant le coût prévisionnel des travaux et le forfait définitif de rémunération ; Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la **réalisation du bassin de rétention des eaux pluviales et autres aménagements** liés au regroupement des écoles, fixant le coût prévisionnel des travaux et le forfait de rémunération ; Achat de deux parcelles de terrains dans les bois de Montavie ; Soutien financier de Solidarité de la commune en faveur d'Haïti **URBANISME** Approbation de la modification simplifiée n° 1 du POS **MUNICIPALITE** Election d'un nouvel adjoint délégué aux affaires sociales ; Modification de la désignation des délégués au sein des commissions communautaires **QUESTIONS DIVERSES** Communication sur le haut débit en Isère ; Organisation du Forum du Développement Durable ; Informations sur les activités du Sud Grenoblois.

- **Validation du CR du CM du 25 janvier 2009**

ADMINISTRATION

- **Convention portant soutien à la création et au fonctionnement de la bibliothèque municipale**

La convention a pour objectif de définir les conditions de collaboration avec la Bibliothèque Départementale pour le soutien et la gestion de la bibliothèque municipale Paul BLANC. La durée de la convention est prévue pour trois ans. Il s'agit là d'un renouvellement.

Vote: unanimité

PERSONNEL

- **Reclassement professionnel de l'agent Claude Vallet**

Le 28.12.2009, le Maire a réceptionné l'accord du Centre de Gestion de l'Isère sur le reclassement proposé au nom de l'agent, conformément à l'avis exprimé par la Commission Administrative

Paritaire en séance du 17.12.2009. C. Vallet bénéficie ainsi, valeur 01.11.2009, de la situation ressortant de reclassement au grade d'adjoint technique territorial 1ère classe.

Par courrier en date du 03.02.2010, l'agent sollicite la possibilité de bénéficier d'une antériorité de reclassement.

Le Maire rappelle que C. Vallet a bénéficié de deux reclassements sur les quatre dernières années et un reclassement sur le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe est prévu au 01.06.2010. En l'espace de trois ans l'augmentation de salaire s'élève à 15 %. Par ailleurs, une bonification mensuelle de 10 points lui a été maintenue.

L'agent étant en fin de carrière, le Maire propose une consolidation personnelle au niveau du calcul de sa retraite à compter du 01.01.2009. Le reclassement avec effet rétroactif sera toutes fois soumis pour avis à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion.

Vote: unanimité

➤ **Convention avec le Centre de Gestion pour le service de la médecine professionnelle et préventive**

La convention pour la mise à disposition d'un médecin du travail et de prévention signée le 25.09.2007 arrive à échéance. Il est proposé de renouveler pour une durée de deux ans. Bernard CHARVET fait remarquer que le coût de la prestation est élevé. Après examen, il est décidé de mettre en concurrence le service, lors de son renouvellement.

Vote: unanimité

➤ **Convention avec le Centre de Gestion pour les missions d'inspection et d'accompagnement dans le domaine de la prévention des risques professionnels**

La convention reprend les conditions techniques et financières de mise à disposition d'un ingénieur en prévention des risques professionnels pour la réalisation des missions confiées par la collectivité au Centre de Gestion. Mise en œuvre au sein des services municipaux en 2006, cette approche vise à intégrer la gestion de la santé et de la sécurité au travail par une intervention planifiée en amont des accidents et des maladies, en vue d'assurer aux agents des conditions d'hygiène et de sécurité de nature à protéger leur santé. Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels est mis à jour annuellement.

Vote: unanimité

FINANCES

➤ **Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de regroupement des écoles, fixant le coût prévisionnel des travaux et le forfait définitif de rémunération**

Le dossier de consultation des entreprises est actuellement en ligne sur le site de la société Techniplan. La date de réception des offres a été fixée au 01.03.2010 et l'ouverture des plis est prévue le 02.03.2010.

La rémunération des maîtres d'oeuvre est établie selon un pourcentage qui s'applique au montant hors taxes des travaux.

Pour l'architecte Alain Rimet, le coût prévisionnel des travaux fixé en phase Avant Projet Détaillé est de **3.294.000 euros ht** et intègre notamment les prestations nécessaires à l'obtention du label BBC (non prévu à l'origine dans le programme). Le taux de rémunération étant de 11,70%, le forfait définitif est de **385.398 euros ht**.

Vote: unanimité

- **Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation du bassin de rétention des eaux pluviales et autres aménagements liés au regroupement des écoles, fixant le coût prévisionnel des travaux et le forfait de rémunération**

Le coût prévisionnel des travaux est de **290.00 euros ht** et celui de la rémunération définitive est de **22.620 euros ht** (taux de 7,80%).

Vote: unanimité

- **Achat de deux parcelles de terrains dans les bois de Montavie**

Le Maire donne lecture de la proposition de l'agence immobilière MORBOIS de céder à la collectivité deux parcelles de terrain boisées référencées 126 AA49 de 16 arEs 39 centiares et E192 AA67 de 10 ares 50 centiares situées respectivement au lieudit du Mollaret et de Montavie. Compte tenu des prix pratiqués dans le domaine forestier, le montant d'achat de 1.344,50 euros a été accepté par le vendeur, la collectivité prenant à sa charge les frais notariés afférents.

Vote: unanimité

- **Soutien financier de Solidarité de la commune en faveur d'Haïti**

Suite au séisme du 12.01.10, le Bureau de la municipalité propose de verser 1.000 euros à la Fondation de France, en témoignage de solidarité nationale. Résultat de la mise au vote de la proposition :

Contre : 2 voix (R. SESTIER, JF EXCOUSSEAU) ; Abstention : 2 voix (M. BONZI, D. JAIL) ; Pour : 12 voix

Vote: majorité

- **Alimentation du groupe scolaire et renforcement du poste "Montiou"**

Afin d'alimenter le nouveau groupe scolaire du Barlatier, il s'avère nécessaire de renforcer le poste de Montiou. Parallèlement, la collectivité projette la réalisation de logements. En prévision, le transformateur électrique du poste sera muté dès à présent de 400 à 1.000kVA. un fourreau de protection sera également posé en guise de réservation pour l'alimentation des futurs logements.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 86.216 euros ttc et la part restante à la collectivité est de 23.237 euros ttc. La maîtrise d'oeuvre des travaux est assurée par le Syndicat « Energies » de l'Isère .

Vote: unanimité

URBANISME

➤ **Approbation de la modification simplifiée n°1 du POS**

Le projet de modification porte sur la rectification d'une erreur matérielle intervenue dans le cadre du dossier de mise en compatibilité du POS avec l'acte de la DUP pris en vue de la réalisation du groupe scolaire.

Le dossier de projet de modification et l'exposé de ses motifs ont été mis à la disposition du public du 18.01.2010 au 19.02.2010 inclus. Aucune observation n'a été portée sur le registre ouvert à cet effet.

Vote: unanimité

MUNICIPALITE

➤ **Election d'un nouvel adjoint délégué aux affaires sociales**

La démission de Daniel CHAZAL de son poste d'adjoint en charge des affaires sociales a été approuvée par le Préfet. Selon le Code Général des Collectivités Territoriales (CGT), le Conseil Municipal au complet a été convoqué pour procéder à son remplacement (article L. 2122-14).

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et a dénombré seize conseillers présents et constaté que la condition de quorum a été remplie (article L.2121-7 du CGT). Le bureau a été constitué de deux assesseurs N. GROJEANNE et B. CHARVET. Il a ensuite proposé la candidature de S. BIZET. Aucun autre candidat ne s'est présenté.

Après le vote au scrutin secret du dernier conseiller, il a été procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le résultat du tour de scrutin est le suivant :

Nombre de votants : 16 ; Nombre de suffrage déclaré nul par le bureau (article L.66 du code électoral) : 1 ;
Nombre de suffrages exprimés : 15 ; Majorité absolue : 8

Sylviane BIZET : 14 voix ; Daniel CHAZAL : 1 voix

S. BIZET a été proclamée adjointe au Maire en charge des affaires sociales et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Vote: majorité

➤ **Modification de la désignation des délégués au sein des commissions communautaires.**

Politique générale de communication auprès du Conseil Municipal

Les adjoints et élus membres des commissions communautaires rendront compte au Conseil des thèmes abordés par les commissions du Sud Grenoblois. Possibilité aux élus municipaux de s'inscrire également sur intranet du SG pour prendre connaissance du travail effectué par les commissions.

Transmission systématique aux conseillers municipaux des CR de réunion du Conseil Communautaire

Transmission des CR du Bureau et des commissions selon les thèmes évoqués

Objectifs

Participer davantage au travail communautaire dans un esprit de partenariat

Transformer les décisions communautaires en actions sur le terrain communal

Etre d'avantage interventionniste auprès de Sud Grenoblois afin de défendre les intérêts communaux

Désignation d'une élue communautaire au SG

Suppléante : Sylviane BIZET, adjointe au Maire

Désignation d'une déléguée au SICCE

Titulaire : Sylviane BIZET

Désignation de nouveaux représentants aux commissions communautaires

Politique du logement : Sylviane BIZET

Evolution du territoire : Bernard CHARVET

Action Sociale : Sylviane BIZET

Vote: unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Communication sur le haut débit en Isère (XVi)

Le commutateur de Tavernolles est ouvert à la TV sur ADSL depuis le 23 décembre. Ainsi, les $\frac{3}{4}$ des foyers de la commune peuvent accéder à la télévision par l'intermédiaire de leur prise téléphonique (dégrouperage total). Par ailleurs, le réseau offre une vitesse élevée de transmission des données en mobilité (jusqu'à 384 Kbits/sec). Cependant en bout de commune, des pertes de débit sont constatées.

Organisation du Forum du Développement Durable (JMF)

Cette manifestation est programmée les 26 et 27 mars 2010. Ce premier forum, organisé sur la commune, sera couplé cette année avec la journée propre. Par cette action, la municipalité rappelle son engagement à mettre en place progressivement une politique en faveur du développement durable.

Informations sur les activités du Sud Grenoblois

Réunions SCoT (NB) : jeudi 4 mars, réunion de travail thématique avec les élus du SG et Marc Baietto. Le schéma va imposer aux collectivités des directives strictes en matière d'urbanisation (limitation de délivrance de permis de construire, fermeture des zones à l'urbanisation) freinant ainsi l'évolution démographique de la commune et des recettes fiscales. Le Maire interviendra auprès de l'instance départementale pour rappeler nos enjeux.

Transport (YM) L'Association pour le Développement des Transports Publics dans le Sud Grenoblois (ADTP) organise mercredi 3 mars à Champ sur Drac une réunion d'information sur l'état de la réflexion et des propositions de l'association autour de la nécessité de développer les transports en commun dans le Sud Grenoblois. Il sera notamment évoqué la pré étude d'une liaison par câble entre Vizille et le terminus du tram A à Echirolles, la réalisation d'un parc relais à Vizille... On peut cependant regretter qu'aucune proposition n'ait été faite pour desservir le Plateau de Champagnier. Dans le même cadre, une enquête sur les déplacements des ménages est en cours sur la grande région grenobloise pour recenser les pratiques de déplacements. Cette enquête vise à mieux connaître nos habitudes et nos besoins de déplacements. Le Maire précise également qu'il relancera le Président du SG sur le devenir du parc relais de Tavernolles qui ne répond toujours pas à son but initial en l'absence d'une solution de navette de transport en commun.

Affiché le 5 mars 2010 par Nous, Robert MEYER, Maire de Brié-et-Angonnes.

pour la secrétaire,

Le Maire,

